



Auxerre, mercredi 26 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00485

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Code des transports

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Autres travaux (Rivière YONNE)**Biefs de NERON et RAVEUSE****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.0 m)**

**- à partir du 31/01/2022 à 08:00 au 18/02/2022 à 17:00**

o Yonne

entre les pk 10,617 (Porte de garde de Gurgy) et pk 15,395 (Ecluse de Raveuse)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés de la mise en place d'une limitation de mouillage dans le canal de dérivation de Gurgy, biefs de Néron et de Raveuse, pour la réalisation de travaux de défense de berge.

Service(s) à contacter :

UTI Nivernais - Yonne, 5, rue du Halage, 89000 AUXERRE

Tél : 03 58 43 21 65 - Fax : 03 86 20 27 12

Date limite d'affichage :

19/02/2022

Chef de la subdivision exploitation

Signé

Franck DELABARRE